



The Conference of the
New England Governors
and the
Eastern Canadian Premiers
Fredericton, New Brunswick
June 7, 8 & 9, 1998

Conférence des Gouverneurs
de la Nouvelle-Angleterre
et des
Premiers ministres de l'Est du Canada
Fredericton, Nouveau-Brunswick
Les 7, 8 et 9 juin 1998

"25 Years of cooperation" / «25 ans de coopération»

RÉSOLUTION 23-5

RÉSOLUTION DE LA CONFÉRENCE DES GOUVERNEURS DE LA NOUVELLE- ANGLETERRE ET DES PREMIERS MINISTRES DE L'EST DU CANADA CONCERNANT L'INTERNATIONAL EMERGENCY MANAGEMENT ASSISTANCE COMPACT (IEMAC) (ENTENTE INTERNATIONALE SUR L'AIDE POUR LA GESTION DES URGENCES)

ATTENDU que la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada est déterminée à faire en sorte que les administrations se portent assistance mutuelle pour gérer, le cas échéant, les urgences ou les catastrophes qui ont fait l'objet d'une déclaration en bonne et due forme de la part du Gouverneur ou du Premier ministre de l'administration concernée;

ATTENDU qu'il existe en ce moment aux États-Unis un instrument national, unique et normalisé connu sous le nom d'International Emergency Management Assistance Compact (IEMAC) pour permettre aux États de se porter assistance mutuelle et que cette entente est susceptible de servir de modèle à la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada;

ATTENDU que les Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre ont adopté une résolution analogue et qu'un certain nombre d'États de la Nouvelle-Angleterre ont promulgué les dispositions de loi nécessaires pour mettre en oeuvre l'International Emergency Management Assistance Compact (IEMAC) intervenue entre eux;

ATTENDU qu'il existe déjà des ententes entre divers États et provinces, notamment l'Accord des provinces de l'Atlantique sur la coopération pour les situations d'urgence;

ATTENDU qu'une telle entente internationale sur l'aide pour la gestion des urgences est souhaitable parce, s'il y en a, rares sont les États et les provinces qui ont séparément toutes les ressources voulues pour faire face à tous les genres de catastrophes et urgences d'une grande ampleur;

ATTENDU qu'une entente internationale sur l'aide pour la gestion des urgences permet de réagir rapidement pour assurer la sécurité du public en cas de catastrophe et lui procurer des soins et une aide;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU que la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada favorise l'adoption d'une entente internationale sur l'aide pour la gestion des urgences et se fixe comme objectif de signer une telle entente le plus tôt possible.

Adoptée à la 23^e Conférence annuelle des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada, du 7 au 9 juin 1998.



Premier ministre Camille Thériault
Nouveau-Brunswick
Coprésident



Gouverneur Jeanne Shaheen
New Hampshire
Coprésidente